



Le Jaseur du Lac

Volume 27, numéro 1 • Avril 2011

Lac-Sergent



Cet été on fête les **90ans**
Ville de Lac-Sergent



Table des matières

MOT DU MAIRE	page 3
MESSAGES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS	pages 4 et 5
ANALYSE D'EAU POTABLE	page 5
LE POINT SUR LE PROJET D'ÉGOUT COLLECTEUR	page 6 et 7
LETTRE DE REFUS DU MAMROT	page 8 et 9
PAGE D'HISTOIRE – PARTIE 5	page 10 et 11
PRÉSENTATION DU BUDGET	page 12 à 15
CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC SERGENT 2011	page 16 et 17
FICHE ENVIRONNEMENTALE – L'INSTALLATION SEPTIQUE	page 18 à 21
ÉCOCENTRE ST-RAYMOND	page 22
CLUB NAUTIQUE DU LAC SERGENT	page 23
CALENDRIER DES COLLECTES	page 24



Mot du Maire

maire@villelacsergent.com

Chères Sergentoises,
chers Sergentois,

Le 25 février 2011, notre ville a eu 90 ans. Constituée en municipalité par une charte spéciale du gouvernement du Québec à la demande des villégiateurs qui s'y étaient établis depuis 1896, ses citoyens ont aujourd'hui ce rare privilège de posséder tous les instruments propre à une ville pour réaliser leurs projets et surtout, protéger leur lac. Et cet anniversaire survient à un moment crucial de notre histoire municipale.

Pendant plusieurs décennies, nous l'avons malmené ce lac, parfois volontairement, parfois faute d'informations sur les conséquences de nos gestes. Peu importe la cause, aujourd'hui, la nature nous présente sa facture. Les solutions à envisager sont difficiles et dans tous les cas, les coûts, importants. On ne peut jouer à l'apprenti-sorcier avec la nature; il faut bien mesurer la portée de nos décisions et gestes.

Notre lac fait une indigestion du phosphore dont nous le gavons allègrement.

Une part importante de ce phosphore provient de nos installations septiques qui sont vétustes.

Avec le refus du gouvernement du Québec de nous aider, nous n'avons plus de partenaire pour procéder à la réfection des fosses septiques et à la dépollution du lac. Nous ne devons compter que sur nous.

Les rencontres que nous avons eues avec nos citoyens les 19 et 22 février dernier nous ont convaincu de leur volonté farouche de sauver notre lac. Leur message était clair: nous discutons de la situation environnementale de notre lac depuis plusieurs années, l'heure est maintenant à l'action et le conseil municipal doit présenter un plan d'action qui règle le problème des installations septiques quitte, pour ce faire, de devoir investir des sommes parfois considérables.

Nous entendons convoquer à nouveau les citoyens en juin pour leur faire part de ce plan d'action. En attendant, nous avons un surplus disponible non affecté d'environ 200,000\$ auquel pourrait s'ajouter, en restructurant notre programmation de travaux, un autre 400,000\$ provenant de la remise de la taxe d'accise. De plus, nous avons choisi de renoncer pour 2011 à l'aménagement d'une salle permanente pour le conseil municipal, de même qu'à l'installation des jardinières; une économie cumulée de 17 000\$.

Plus que jamais auparavant, la solidarité des citoyens de notre ville sera de mise.

Denis Racine



Message des conseillers(ères)

Grégoire Dubé,
conseiller district no 1
responsable de l'environnement
et des loisirs



Chères Sergentoises,
chers Sergentois,

Les démarches de la municipalité pour obtenir des subventions pour la construction d'un égout collecteur ont échoué. Après plus de quatre ans d'attente, la réponse du provincial nous est finalement parvenue, c'est non. L'état du lac et l'ensemble des données soumises ne justifient pas une aide gouvernementale. Nous devons donc considérer les autres alternatives et, de façon évidente, prendre contrôle de notre destinée. Cet été, il faudra se décider et agir, rapidement.

En février dernier, vous êtes venus en grand nombre pour écouter, prendre connaissance de l'ensemble du dossier et manifester vos idées, vos suggestions et vos inquiétudes. Quelques-uns m'ont reproché d'être resté silencieux pendant ces séances d'information. De fait, nous avons, au sein du Conseil, opté pour vous laisser parler et ne pas tenter de prendre contrôle des discussions; nous voulions vous entendre. Je profite toutefois de ces quelques lignes pour préciser ma ligne de pensée.

L'état actuel du lac découle de **l'apport excessif constant en éléments nutritifs** (phosphore, azote et autres). Cet apport excessif est favorisé par **les perturbations du sol** (déboisement, imperméabilisation, nouvelles constructions, nouveaux chemins, urbanisation, érosion, fertilisation, dommages aux rives, etc.),

le brassage des sédiments dans le lac et les apports continuels provenant de **nos installations septiques**. Pour régler le problème, il faut agir aux trois niveaux.

Mon opinion: La capacité de soutien du milieu est atteinte, on doit cesser le développement résidentiel. Nos bandes riveraines sont insuffisantes, on doit reboiser davantage. Le brassage des sédiments par certains usages des embarcations motorisées est une source additionnelle de phosphore: on doit collectivement décider de cesser de brasser la soupe! Aussi, nous devons cesser l'utilisation de

toute installation septique susceptible d'ajouter la moindre goutte additionnelle d'élément nutritif: il y en a déjà trop dans le bassin versant! Ça veut dire: retirer toutes les vieilles installations qui fuient ou qui risquent de fuir, réparer toutes celles qui peuvent encore avoir une durée de vie utile significative, et condamner tout élément susceptible de larguer des éléments nutritifs dans le bassin versant. Ça veut aussi dire que les champs d'épuration et d'évacuation sont à bannir. **Donc, soit qu'on a un tuyau qui ramasse les liquides de nos fosses (1, 2, 5, 10, 50 ou 100 résidences) pour en faire un traitement efficace qui retire les éléments nutritifs, soit qu'on a une fosse à rétention totale** (ou soit qu'on se ferme les yeux et qu'on attend). Et l'argent devra sortir de nos poches. Quand on aura fait ça, on pourra dire à nos voisins quoi faire. On se battra pour défendre notre joyau.

C'est tout. Vision simpliste, vous me direz? Peut-être. Je dirais toutefois qu'en ne faisant que ces quelques gestes, la majorité des causes connues de nos problèmes sera endiguée. Peut-on être certain des résultats? À cela, je répond qu'on est au moins certain des résultats de nos gestes actuels...

Grégoire Dubé, conseiller district no 1,
responsable de l'environnement et des loisirs

chendube@mmlink.net, 843-7894 ou 875-0233

4

Hélène D. Michaud,
conseillère district no 2



Chères citoyennes
et chers citoyens,

Cet hiver, le dossier prioritaire de l'environnement a suscité maintes discussions au sein du Conseil, suite à la réponse négative du MAMROT à notre demande de subvention pour le projet d'égout. Le point a été fait avec les citoyens lors des assemblées de consultation de février et le taux de participation a d'ailleurs démontré leur grand intérêt pour la santé du lac. Plusieurs alternatives sont à l'étude et nous travaillons avec nos ingénieurs afin d'approfondir leur faisabilité et d'en établir les coûts.

Toutefois, étant donné l'urgence d'agir, je suis d'avis qu'en attendant le résultat de toutes ces démarches

et du processus à suivre, qu'un relevé sanitaire des terrains par des ingénieurs spécialisés en la matière nous permettrait d'intervenir plus rapidement, afin de déceler les systèmes problématiques et d'y apporter les correctifs nécessaires. Une chose est certaine, c'est qu'il faut agir pour le bien de notre lac et que tous les citoyens seront mis à contribution. Cependant, les sources d'apports nutritifs au lac sont nombreuses et je crois que le développement urbain, ainsi que le bassin versant jouent incontestablement un rôle important dans la dégradation de notre lac et qu'il faudrait revenir à la charge avec les municipalités voisines, afin qu'elles fassent également leur part pour son amélioration.

Enfin, concernant le site Internet de la Ville, dont je suis responsable, plusieurs mises à jour et améliorations ont été effectuées cet hiver et le volet réglementation sera revu dans les prochaines semaines. De plus, une optimisation visuelle est également prévue, ainsi que différentes fonctionnalités afin de le rendre plus convivial.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud Conseillère

**Johanne Tremblay-Côté,
conseillère district no 3
mairesse suppléante**



Chères citoyennes,
chers citoyens,

Depuis la sanction du projet de loi 84, le 8 juin 2002, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, les maires et membres des conseils municipaux qui le souhaitent peuvent être désignés célébrants compétents pour procéder à des mariages ou à des unions civiles.

Ayant réussi le concours en février dernier, c'est avec plaisir que je vous annonce que je suis donc apte à agir à titre de célébrante compétente des mariages ou des unions civiles dans la Ville de Lac-Sergent.

La Ville de Lac-Sergent a désigné un endroit officiel, la mairie, aux fins de célébration de mariage ou d'union civils. Cependant, toute personne peut demander que la cérémonie ait lieu à l'endroit de son choix sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent. A titre d'exemple, la cérémonie peut avoir lieu dans les endroits suivants: chalet, maison privée, Club Nautique ou à tout autre endroit propice à un cérémonial protocolaire.

Avant de procéder à une célébration, plusieurs conditions légales s'imposent comme l'acquittement des frais de procédure dont les montants sont déterminés par le ministère de la Justice. Nous pouvons vous communiquer sur demande tout renseignement pertinent sous le couvert de la confidentialité. Le conseil a désigné Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière pour en assurer la coordination.

En terminant, je vous rappelle que diverses activités seront présentées par le Comité des Loisirs et nous espérons encore une fois que vous allez y participer en grand nombre. A cet effet, je vous informe que des cartes sont maintenant disponibles pour l'activité de la Fête de la St-Jean-Baptiste. Pour vous procurer une ou des cartes, veuillez communiquer avec moi au 418-875-0565 ou avec Mme Doris Morin au 418-688-9627 ou au 418-875-5009 à compter du mois de mai.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel été ensoleillé.

Johanne Tremblay-Côté, conseillère
Présidente du CCU

Analyse d'eau potable

VOICI LES DATES AUXQUELLES LE SERVICE VOUS EST OFFERT CETTE ANNÉE :

lundi le 27 juin

lundi le 18 juillet

lundi le 8 août

VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE :

- Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le vendredi avant la date choisie;
- Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin (si possible, laisser reposer au frigidaire plusieurs minutes) juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h30 et 12h00 aux dates indiquées;
- Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;
- La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses).

LE COÛT POUR LES ANALYSES:

Eau potable (coliformes totaux et fécaux) : 22 \$ plus taxes applicables

Eau (nitrites - nitrates) : 18 \$ plus taxes applicables

Le point sur le projet d'égout collecteur



LA PROBLÉMATIQUE

Environ 50% du phosphore déversé dans le lac provient de nos fosses septiques. Voici la situation de nos installations :

308 fosses ont été construites entre 1975 et 1980, 23 entre 1980 et 2000 et 56 après 2000. 126 sont des installations primaires (fosse septique et champ d'épuration) (dont 29 construites avant 1980), 238 sont constituées d'une fosse de rétention, d'une fosse septique et d'un champ d'évacuation, 23 avec d'autres systèmes (Bionest, Écoflo, etc...) dont 4 avec une fosse de rétention entière.

Celles-ci sont pour la plupart vétustes, parce que construites pour 80% d'entre elles avant 1980, sur des terrains dont 70% sont trop petits pour permettre la reconstruction de nouvelles installations non situées sur le même site que les anciennes. Voilà le nœud du problème si on y ajoute que 162 résidences sur 370 sont construites dans des zones inondables ou très près de celles-ci.

Nous avons requis un avis du Ministère de l'Environnement qui nous a répondu le 25 juillet 2010, que les seules solutions, face à ces problématiques, particulièrement dans les zones inondables, sont la construction de fosse de rétention entière ou de systèmes collectifs de traitement des eaux usées. Une fosse de rétention entière est une fosse hermétique qui reçoit toutes les eaux usées (eaux brunes et eaux grises). Peu coûteuse à installer, elle implique cependant des coûts de vidange pouvant varier de 2 500\$ à 5 000\$ par année pour une famille résidente à l'année.

Mais cela n'a pas eu l'heur de susciter quelque émoi au Ministère des Affaires municipales et de son ministre, Laurent Lessard (voir lettre de refus du MAMROT en page 8 et 9).

LE REFUS DU MAMROT

Vous constaterez que ce ministère se cache derrière deux raisons pour justifier son refus :

- 1 L'absence de périmètre urbain;
- 2 Le fait que les puits d'eau potable ne sont pas assez contaminés.

Nous avons déjà qualifié cette décision de « stupide ». Voici pourquoi.

Concernant le périmètre urbain, traditionnellement la MRC a refusé d'accorder ce statut à une partie de notre ville. Un périmètre urbain est la section d'une ville (le centre-ville) où s'exercent les fonctions urbaines et où sont concentrées les vocations commerciales ou institutionnelles, par opposition aux fonctions rurales ou agricoles. L'absence de périmètre urbain nous empêche d'avoir accès aux principaux programmes d'aide financière concernant les infrastructures sauf, de façon exceptionnelle, le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Or, entre le dépôt de notre demande officielle de subvention en novembre 2007 jusqu'au départ de la ministre Nathalie Normandeau et son remplacement par Laurent Lessard à la tête du Ministère des Affaires municipales le 30 juin 2009, l'absence de périmètre urbain ne posait pas de problème selon les assurances qui nous avait été données par le sous-ministre et le responsable des infrastructures au cabinet du ministre. Ce n'est qu'après le changement de ministre, de sous-ministre et de la totalité du personnel du cabinet entraîné par le remaniement ministériel, que cela est devenu un problème. Le député nous avait d'ailleurs demandé en mars 2010 d'être, selon ses dires, le seul à avoir les mains sur le gouvernail. Assez curieux et plutôt suspect comme revirement.

C'est pourquoi, nous avons demandé à l'automne 2010 à la MRC de Portneuf de désigner un périmètre urbain autour du lac, de façon à éventuellement nous permettre d'avoir accès plus facilement à certains programmes de subvention. Nous attendons une réponse de celle-ci d'ici juin 2011. Même si nous pourrions par la suite présenter à nouveau une demande de subvention pour un projet d'égout collecteur sur les programmes Canada-Québec ou Québec-Municipalités, il faut compter au moins trois ans d'études pour que le MAMROT prenne une décision, plus deux ans de réalisation des travaux. Notre lac peut-il attendre encore de trois à cinq ans avant que nous agissions ?

Quant à la seconde raison, elle tient aussi, à notre avis, du prétexte.

Le programme de subvention se lit ainsi :

« Exceptionnellement, la mise en place d'infrastructures d'eau potable et d'égout à l'extérieur du périmètre d'urbanisation pourra être reconnue admissible pour des raisons de santé publique ou de salubrité, dûment démontrées par des analyses d'eau récentes pour la majorité des puits privés affectés ou par des rapports techniques sur les installations individuelles d'évacuation des eaux usées. »

Le signataire de la lettre a confondu (volontairement ?) égout et aqueduc en se servant d'un aspect concernant les puits d'eau potable ce qui touchent les demandes d'aide pour les aqueducs, alors que notre demande était à l'égard d'un égout collecteur.

Ainsi, il écrit :

« En ce qui concerne les informations transmises en novembre 2010 sur la qualité de l'eau de 70 puits résidentiels d'eau potable, les deux seuls cas de contamination d'origine fécale relevés ne constituent pas une problématique pouvant justifier une aide financière. »

Cette étude complémentaire avait été préparée et transmise au ministère à la demande de notre député, Michel Matte. Nous n'avions jamais prétendu avoir un problème avec nos puits d'eau potable, mais plutôt avec l'impossibilité de mise aux normes de nos installations septiques. Mais lorsque l'on cherche un prétexte, n'importe lequel fait l'affaire afin de se donner bonne conscience.

LES PISTES DE SOLUTION

Même si le gouvernement du Québec s'en lave les mains, le problème de la mise aux normes de nos installations septiques demeure entier.

À cette fin, on doit distinguer les installations septiques construites dans ou près des zones inondables, des autres.

Dans le premier cas, nous l'avons dit, il n'y a que deux solutions possibles, car la reconstruction de nouvelles installations septiques du même type que celles existantes est impossible pour 70% des cas, celles-ci devant être érigées ailleurs que sur le site des anciennes sur des terrains trop petits pour ce faire. Le choix est donc entre une fosse de rétention complète dont les coûts de vidange annuelle varient de 2 500\$ à 5 000\$ pour une famille qui réside en permanence ou une solution collective avec un ou des mini-réseaux et des traitements passifs.

Dans ce dernier cas, chacune des résidences aurait une fosse de rétention entière avec un tuyau qui ne pomperait que le liquide pour l'acheminer vers un champ de traitement et de décontamination. Ce faisant, le tuyau est d'un diamètre plus petit et n'aurait pas à être enfoui aussi profondément que si l'ensemble du contenu de la fosse serait pompé. Les matières solides demeureraient dans la fosse qui nécessiterait une vidange aux deux ans. Ceci était la dernière version de notre projet d'égout collecteur qui a obtenu un refus du MAMROT. Les coûts d'un tel système sont d'environ 26 000\$ par résidence. En utilisant les surplus de la Ville ainsi que le programme de retour de la taxe d'accise, ceci nécessiterait un emprunt d'environ 25 000\$ par résidence sur 20 ans à 5% d'intérêts, signifiant un remboursement annuel d'environ 1 875\$.

En dehors des zones inondables, nous devons étudier la nature des sols afin de savoir si ceux-ci peuvent aisément retenir le phosphore pouvant provenir des fosses septiques (eaux grises) alors que les eaux brunes devraient être déversées dans une fosse de rétention. On sait qu'en principe, il y aurait de moins en moins de phosphore dans les produits domestiques (savon, etc...), mais encore là, cela dépend de ce que l'on rejette dans cette fosse septique. Il serait probable que la Ville exige une inspection sévère des fosses et leur mise au norme particulièrement pour celles qui ont plus de 25 ans, par la reconstruction de systèmes comprenant une fosse de rétention, une fosse septique et un champ d'évacuation. Quant à celle de moins de 25 ans, si elles ne présentent pas de garantie de rejet minimal de phosphore, elles devront aussi être changées.

Encore là, pour toutes la zone située de la charge à la décharge en passant par la rive nord, compte tenu de la proximité des résidences, une solution collective de traitement des eaux usées pourrait être envisagée; les coûts étant d'environ 27,000\$ par résidence.

Enfin, nous devons régler aussi les installations septiques des nouvelles constructions en s'assurant de l'absence de rejet de phosphore.

Pour réaliser un plan semblable, nous devons obtenir la collaboration et l'accord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Québec, le 21 décembre 2010

Monsieur Denis Racine
Maire
Ville de Lac-Sergent
1149, chemin du Tour-du-Lac Nord
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

Monsieur le Maire,

La présente concerne la demande d'aide financière que la Ville de Lac-Sergent a présentée dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour l'implantation, au coût de 11,5 M\$, d'infrastructures municipales de collecte et de traitement des eaux usées autour du lac Sergent.

Après examen des rapports techniques et des documents soumis et pour faire suite aux nombreux échanges tenus entre les représentants de votre municipalité, de votre ingénieur-conseil et ceux du Ministère, nous devons malheureusement vous informer que ce projet, soit dans sa version initiale ou soit dans celle révisée au coût de 4,2 M\$ le 23 août 2010, ne répond pas aux critères d'aide financière des programmes d'infrastructures du Ministère.

Les programmes d'aide financière, dans leur volet aqueduc et égout, visent la mise en place des infrastructures communautaires requises afin de régler des problématiques relatives à l'eau potable ou aux eaux usées des secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation inscrit au schéma d'aménagement de la MRC. Exceptionnellement, la mise en place de telles infrastructures à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation peut être reconnue admissible à l'aide financière mais uniquement pour des raisons dûment démontrées de santé publique ou de salubrité affectant l'occupation des résidences permanentes.

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf actuellement en vigueur, les zones touchées par le projet ont une affectation résidentielle rurale et sont situées à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation. Le territoire de la Ville de Lac-Sergent, qui est un secteur regroupant plusieurs résidences secondaires, a été aménagé en adoptant des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées pour résidences isolées, principalement du type à vidange périodique.

...2

Le fait que ces installations individuelles d'eaux usées montrent aujourd'hui, après plusieurs années d'usage, des déficiences n'est pas en soi une démonstration à l'effet qu'elles sont la cause d'une problématique généralisée de santé publique ou de salubrité.

En ce qui concerne les informations transmises en novembre 2010 sur la qualité de l'eau de 70 puits résidentiels d'eau potable, les deux seuls cas de contamination d'origine fécale relevés ne constituent pas une problématique pouvant justifier une aide financière. Dans les circonstances, la correction des installations résidentielles semble une mesure beaucoup plus appropriée que la mise en place d'un réseau d'égout.

Par ailleurs, les relevés dans différents cours d'eau tributaires du lac, indiquant que ces installations déficientes pourraient être la source d'une certaine contamination bactériologique de l'eau du lac, ne représentent pas un motif suffisant, suivant les exigences des programmes, pour justifier à titre exceptionnel une aide financière.

Finalement, au regard des normes du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Règlement Q-2, r.8)*, nous demeurons d'avis qu'il est toujours possible d'apporter les correctifs nécessaires aux dispositifs autonomes existants afin de les rendre conformes, notamment en éliminant les trop-pleins. Nous pensons que cette approche devrait être privilégiée par rapport à la mise en place d'infrastructures communautaires de collecte et de traitement des eaux usées.

En espérant que ces explications vous permettront de comprendre notre position, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,



Jean-François Bellemare, ing.

7^e MAIRE :

LOUIS-GERMAIN GASTONGUAY (1945-1946)

Né à Québec le 14 octobre 1908, fils de Joseph-Narcisse Gastonguay (conseiller municipal de 1921 à 1922) et de Marie-Hortense-Eugénie Lemieux.

Arpenteur-géomètre et ingénieur forestier. Président de la Corporation des arpenteurs-géomètres de la Province de Québec (aujourd'hui l'Ordre des arpenteurs-géomètres) de 1956 à 1957.

Il épouse le 30 octobre 1935 à l'église Notre-Dame du Chemin, à Québec, Anna-Marie Dugal.



M. Louis-Germain Castonguay

Conseiller municipal de 1941 à 1945, il est élu maire sans opposition le 31 juillet 1945. Il remet sa démission en juillet 1946. Par la suite, il est président des syndicats de la chapelle de 1951 à 1952.

Quelques jours après les élections, les 7 et 8 août 1945, un référendum a lieu afin d'approuver le règlement numéro 49 portant la durée du mandat du maire et des conseillers de deux à trois ans. Les électeurs acceptent le règlement à 31 contre 4.

M. Gastonguay poursuivra son implication en politique municipale comme maire de la Ville de Neufchâtel (1968-1970), juste avant sa fusion avec Québec. Un pavillon multifonctionnel portant son

nom a été inauguré en septembre 2009 dans le Parc Vega (Secteur des Chalets) à Québec.

Il décède le 22 juillet 1993 à Loretteville. Son épouse décède en juillet 1997 à Québec.

Bibliographie : Magnan, Pierre-Paul, Lac-Sergent, comté de Portneuf, P.Q., Québec, 1948.

SES CONSEILLERS :

- **JOSEPH-EUGÈNE PAQUET (1945-46);**

- **J. ARTHUR VERREAULT (1945-46)**, 9^e maire;

- **JEAN-MARIE LANDRY (1945-46);**

- **CHARLES-ÉMILE MINGUY (1945-46),**

médecin et militaire. Né le 1^{er} août 1898 à Saint-Charles (cté Bellechasse), fils de Jean-de-la-Croix Minguy, co-propriétaire du magasin de nouveautés Simons & Minguy (1898-1918) (devenu aujourd'hui Simons), et de Joséphine Lacroix. Épouse le 12 avril 1926 à l'église Saint-Cœur-de-Marie, de Québec, Anne-Marie Racine. Reçu au Collège des Médecins en 1924, il poursuit parallèlement à sa pratique médicale, une carrière militaire dans la Réserve. Devenu lieutenant-colonel en 1933 et commandant du Régiment de Montmagny (1933-36), il est intégré dans l'armée régulière au Corps Médical en 1936 au grade de capitaine et au titre d'Assistant-Officier médical du District militaire no.5. Durant la Deuxième Guerre Mondiale, il est promu major et devient inspecteur des hôpitaux militaires de l'Est du Canada. Mis à la retraite en 1945 avec le grade de lieutenant-colonel. Il avait acquis en 1941 le chalet qu'il surnomma « Ma Réalité », construit en 1914 et qui a servi de refuge à l'Union Dramatique de Québec de 1916 à 1920. Conseiller municipal de 1945 à 1948 et président des syndicats de la chapelle de 1952 à 1953. À son décès, le chalet passe aux mains de sa veuve, puis en 1983, de sa fille, Louise Minguy (Mme Claude Piché). Il décède à Lac-Sergent le 23 septembre 1953. Son épouse décède à Québec le 8 décembre 1985. Père de Pierre Minguy (conseiller municipal 1981-1989) et grand-père de Denis Racine (19^e maire).

.....

8^e MAIRE :

ABBÉ-FRÉDÉRIC MERCIER (1946-1948)

Né à Buckingham le 10 juin 1900, fils de Joseph Mercier et de Rosalie Potvin.

Il épouse le 17 juin 1926 à l'église Saint-François-Xavier, à Chicoutimi, Marie-Paule Carrier, fille de Louis-Honoré Carrier et d'Azilda Octeau.

Comptable, il devient directeur général du journal Le Soleil.

Son épouse achète le 10 décembre 1937 de la Ville de Lac-Sergent un chalet (lot 465) qu'elle surnomme « Miche » et le conservera jusqu'en 1966 où elle le revend à René Rhéaume. Cette propriété appartient aujourd'hui à M^e Ruth Lapointe.

Conseiller municipal de 1941 à 1946, il est élu maire sans opposition le 8 juillet 1946, suite à la démission de Louis-Germain Gastonguay. Il occupera cette fonction de 1946 à 1948. Il est président des syndicats de la chapelle de 1953 à 1954. Auparavant, il avait été vice-commodore de l'Association nautique de 1940 à 1943, puis commodore de 1943 à 1945.

C'est sous son mandat que fut, en 1947, électrifié la chapelle et construit la croix de pierre sur le chemin du Domaine.

Premier président du Carnaval de Québec en 1954.

Il décède le 10 février 1974 à Québec. Son épouse lui survit et décède le 28 novembre 1975 à Québec.

Bibliographie : Magnan, Pierre-Paul, Lac Sergent, comté de Portneuf, P.Q., Québec, 1948.

SES CONSEILLERS :

- **JOSEPH-EUGÈNE PAQUET (1946-48);**
- **J. ARTHUR VERREAULT (1946-48),**
9^e maire;
- **JEAN-MARIE LANDRY (1946-48);**
- **CHARLES-ÉMILE MINGUY (1946-48).**

Denis Racine

VILLE DE LAC-SERGENT Conseil municipal 1947-1948



1^{ère} rangée en avant de gauche à droite:

M. Eugène Paquet, échevin; Son Honneur le maire M. Abbé-Frédéric Mercier; M. le Dr Charles-Emile Minguy, échevin.

2^{ème} rangée en arrière de gauche à droite:

M.O.-Magelle Bédard, secrétaire-trésorier; M. Jean-Marie Landry, échevin; M. J.-Arthur Verreault, échevin.



Présentation du budget

2011

Chères Sergentoises et

Cher Sergentois,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget de notre Ville pour l'année 2011, le sixième de mon administration.

Ce budget fera date, car pour la première fois dans l'histoire de notre Ville qui aura 90 ans bien sonnés le 25 février prochain, les revenus et les dépenses dépassent le million de dollars pour atteindre 1 002 350\$, les uns étant en équilibre avec les autres, comme l'exige la loi.

Ce chiffre traduit l'évolution rapide de notre Ville qui passe d'un endroit de villégiature aux portes de Québec en un lieu où de plus en plus de familles choisissent d'y vivre à l'année et sollicitant des services en conséquence. Certes, nous ne sommes pas la première communauté à vivre ce phénomène; d'autres exemples près de nous comme Lac-Beauport ou Fossambault-sur-le-lac, peuvent nous inspirer pour nos orientations futures. Les choix que nous devrons faire dans les années à venir vont peser lourd sur les finances municipales, car nous devrons nécessairement discuter de l'implantation d'infrastructures coûteuses. Que l'on pense, non seulement à un égout collecteur, mais aussi à un aqueduc ou à un hôtel de ville. Peut-être que nous ne sommes pas encore rendus là, mais demain ou après-demain vient toujours trop et très vite. Pour l'instant, il s'agit davantage de mettre la table pour que cette transition se fasse en douceur. Le fait de ne pas avoir de dette constitue certainement un atout non négligeable.

LES DÉPENSES

Les grands chapitres de dépenses sont les suivants :

- Administration générale : 216 732\$ (204 194\$ en 2010);
- Sécurité Publique : 113 473\$ (114 188\$ en 2010);
- Transport : 160 727\$ 147 719\$ en 2010);
- Hygiène du milieu : 135 387\$ (124 355\$ en 2010);
- Urbanisme : 100 696\$ (46 225\$ en 2010);
- Loisirs et culture : 82 664\$ (85 356\$ en 2010);
- Frais de financement : 2 850\$ (2 600\$ en 2010);
- Immobilisations : 189 822\$ 175 000\$ en 2010).

TOTAL : 1 002 350\$ (906 196\$ en 2010)

En 2010, nous avons pris une mesure pour revaloriser le statut de nos employés permanents afin de conserver leur titulaire à notre emploi plus longtemps et rendre les postes attrayants et concurrentiels. Je vous rappelle que nous avons eu 5 inspecteurs municipaux dans les 11 dernières années. C'est ainsi que ceux-ci ont eu droit, à compter du 1^{er} janvier 2010, à une contribution de la ville à leur REER équivalente à 3% de leur salaire. Nous y ajoutons un 2% supplémentaire cette année, portant notre contribution à 5% du salaire. C'est un premier pas dans l'établissement d'un véritable régime d'avantages marginaux. Par ailleurs, après des vérifications dans les municipalités qui nous ressemblent dans notre environnement, nous avons procédé à un rajustement du salaire de notre directrice générale.

Nous maintenons notre aide à nos organismes communautaires :

- L'Association nautique voit sa subvention passer de 33 250\$ à 34 900\$ comprenant une somme de 6 000\$ pour l'amélioration de ses équipements, la troisième du programme triennal convenu;
- La subvention du Comité Loisir et Culture demeure à 13 500\$;
- La Chapelle s'établit aussi à 3 000\$;
- L'APPELS recevra 4 200\$ en hausse de 200\$. Toutefois, la Ville lui confie le mandat de faire une carte bathymétrique du fond du lac, de même que de faire le monitoring du lac concernant le phosphore. À cet effet, une allocation supplémentaire de 11 800\$ lui est octroyée.

- La Ville supporte également d'autres organismes régionaux, comme la CAPSA avec une subvention de 800\$, la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf pour 750\$. À ces aides financières particulières, nous devons ajouter notre contribution via la MRC de Portneuf, à la culture (3 384\$), au développement économique (10 855\$) et à la santé (422\$).

Nous avons reconduit le programme d'installation de jardinières. Toutefois, est apparu un désaccord entre les membres du Conseil concernant la façon de reconduire ce programme. Ainsi, vous verrez prochainement des annonces pour solliciter des candidats éventuels pour cet emploi saisonnier, tandis que la commande de fleurs a été reportée après cet engagement, avec le risque que celles-ci soient de moindre qualité que celles que nous avons eues en 2010. Si tel est le cas, vous m'en voyez désolé.

On aura remarqué la hausse importante des dépenses au chapitre de l'urbanisme. Cela s'explique par le fait que le nouveau schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur en mars 2009 et que nous avons deux ans pour harmoniser notre réglementation municipale avec celui-ci. Nous avons prévu une somme totale de 35 000\$ à ce sujet, budgétée entièrement en 2011, même si le travail s'étendra sur deux ans. Ce travail constituera un exercice important de réflexion sur la planification de notre développement et la modernisation de notre réglementation actuelle d'urbanisme. En effet, malgré notre volonté claire d'actualiser notre législation qui date de 1992 avec l'état actuel des choses par l'adoption de plus de 44 règlements modificatifs depuis 2005, il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous aurons donc l'occasion de le faire avec une vue d'ensemble au lieu d'y aller à la pièce et de façon trop souvent réactive.

LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Au chapitre des immobilisations, le plan triennal prévoit des dépenses de 189 822\$ en 2011, 305 364\$ en 2012 et de 164 541\$ en 2013.

Plus précisément, nous avons inscrit une somme de 95 474\$ pour le réseau d'égout collecteur pour ces trois ans. Bien sûr que ce montant n'est rien quant aux coûts réels de ce projet. Mais, ignorant la réponse à notre demande de subvention auprès du Ministère des affaires municipales, nous ne savons pas, malgré nos intentions fermement annoncées, si la modernisation de nos installations septiques se fera par la municipalité ou par les citoyens. De plus, il est évident que si cela devient un programme municipal, nous devons d'abord en fixer les coûts à jour en plus d'adopter un règlement d'emprunt pour compléter le financement.

En 2011, nous prévoyons procéder à la réfection et à l'asphaltage du bas de côte du Chemin Tour du Lac Nord et de son accotement, près de la Route Nationale 367 et y consacrerons 84 763\$.

Depuis quelques années, nous avons commencé à remplacer progressivement nos panneaux indicateurs de rue. Nous continuerons cette tâche l'an prochain.

Nous finaliserons en 2011, les travaux entrepris en 2006 pour permettre l'utilisation durant chaque saison, de notre club nautique. Ainsi, après l'installation des unités de chauffage et de climatisation l'automne dernier, il nous reste à implanter deux unités de chauffage d'appoint, car le système actuel n'est plus performant si le mercure descend en-dessous de -18C. Il en coûtera donc 12 500\$ pour ces travaux.

De plus, nous rêvions depuis longtemps d'une véritable salle pour la tenue de nos réunions du conseil municipal. Nous avons prévu une somme de 5 000\$ à cette fin.

Enfin, nous avons annoncé dans notre présentation du budget 2010, un investissement de 20 000\$, prélevé sur le fonds de parc, en vue de l'aménagement d'un parc destiné aux plus jeunes et aux adolescents, situé sur nos terrains près du club nautique. Pour de nombreuses raisons, seul le terrain de volley-ball a pu être réalisé. Toutefois, nous maintenons nos intentions et avons réservé à cette fin un montant de 20 000\$ en 2011.

Parmi nos autres dépenses en immobilisations, nous avons prévu en 2011 le reprofilage des fossés (6 800\$), la réparation des accotements (6 800\$), le remplacement de certains ponceaux défectueux (3 500\$) et des réparations diverses de certains chemins (11 974\$).

Pour 2012, nous avons l'intention de faire la réfection du tronçon du Chemin Tour du Lac Sud près du Chemin Baie de l'Île (217 597\$) et celle du chemin de la Pointe (34 177\$).

LES REVENUS

Il s'agit maintenant de procéder au financement de toutes ces dépenses.

À l'égard des immobilisations, le renouvellement annoncé en 2009 du programme de remboursement de la taxe d'accise permettra à notre Ville de toucher pour les années 2010 à 2013 la somme de 404 800\$ comparativement à 253 000\$ pour la période 2006 à 2009. En 2011, nous recevrons la somme de 97 150\$, conditionnellement, bien entendu, à la réalisation de travaux d'infrastructure.

Nous financerons les travaux concernant le club nautique et l'aménagement d'une salle du conseil par une subvention de 13 700\$ provenant du Pacte rural qui couvre 75% des coûts.

De plus, nous recevrons, en application des ententes que nous avons négociées en 2008 et en 2009, des deux villes voisines, la somme de 20 000\$ en compensation pour le déneigement du Chemin Tour du Lac Nord et Sud.

Pour le reste du budget, nous entendons profiter des revenus supplémentaires que procurent les nouvelles constructions et rénovations afin de maintenir le taux de taxation à son niveau actuel ou avec une faible augmentation.

Nous sommes conscients que si la Ville va de l'avant avec un programme de construction d'un égout collecteur doublé d'une réfection des installations individuelles de traitement des eaux usées, cela imposera des dépenses importantes à ses contribuables. Dans ce contexte, il devenait impératif d'au moins ne pas hausser les taxes.

Il importe de signaler que la Ville a émis au 30 novembre 2010 des permis de construction et de rénovation pour un montant de travaux de 3 225 450\$, un record, qui se compare à 2 223 814\$ en 2009 et 1 549 000\$ en 2008.

Toutefois, l'exercice se complique avec l'intégration de certaines taxes de service au sein de la taxe foncière générale

En effet, historiquement, notre Ville, afin de limiter les hausses de taxes pour les propriétés situées sur le bord du lac qui étaient affectés d'une hausse très importante de leur évaluation, avait choisi de financer certains coûts par des taxes de service. Ce procédé avait l'avantage de limiter les hausses pour les propriétés riveraines du lac. Par contre, cela faisait porter aux immeubles évalués plus faiblement un fardeau plus lourd que normal.

Les distorsions de notre évaluation se sont accentuées ces dernières années, non seulement par les hausses des propriétés riveraines au lac, mais aussi par les nouvelles constructions non riveraines, mais de valeur importante. Ainsi, notre rôle d'évaluation est passé de 35 824 300\$ en 2006 à 79 488 400\$ au 15 décembre 2010 tandis que la valeur moyenne d'une maison à Lac-Sergent était évaluée à 145 887\$ en 2009, à 212 609\$ en 2010 et à 217 339\$ en 2011. En 2006, pour mémoire, la valeur moyenne d'une résidence était de 102 890\$ et d'un chalet, de 73 550\$.

Mais cette valeur moyenne est trompeuse, car l'évaluation de certaines nouvelles maisons récemment construites fait en sorte que cette moyenne est tirée vers le haut. En 2010, sur nos 473 évaluations, 170 étaient inférieures à 100,000\$, tandis que 333 étaient à moins de 225 000\$. C'est donc dire que, si abstraitement, on peut conclure d'une moyenne que la moitié est inférieure et l'autre moitié, supérieure, la réalité est tout autre; environ 315 évaluations sur 473 étaient inférieures à la moyenne. Les choses n'ont pas beaucoup changé en 2011.

Pour en revenir aux taxes de service, nous avons constaté que la répartition des frais de la MRC (sauf l'évaluation foncière), de la police et de la sécurité incendie est fondée sur la richesse foncière. Il devenait donc intenable de maintenir des taxes particulières sur ces services réparties sur le nombre d'unité d'évaluation au lieu de les intégrer dans la taxe foncière générale. Autrement dit, cette ancienne façon de faire faisait porter sur les faibles évaluations, un fardeau injuste à l'avantage des évaluations élevées, d'autant que les coûts facturés dans les taxes de service ont monté en flèche depuis quelques années.

À titre d'exemple, si nous avons maintenu toutes nos taxes de service, il en aurait coûté en 2011, pour chaque propriété, une somme de 721,30\$, et ce, peu importe son évaluation, comparativement à 440\$ en 2004.

En 2010, nous avons entrepris de corriger progressivement la situation et avons haussé de 0,04\$ par 100\$ la taxe foncière générale, limitant ainsi la hausse des taxes de service à 612,50\$ au lieu de 709\$ par unité.

Pour 2011, j'annonce l'abolition des taxes de service concernant la MRC, la police et la sécurité incendie et l'intégration de la totalité de ces coûts dans la taxe foncière générale.

Par contre, la taxe sur les loisirs qui s'établissait à 65\$, est haussée à 80\$ pour se rapprocher davantage du coût véritable de ces services. Ainsi, pour payer la totalité des coûts des subventions municipales à l'Association nautique et au Comité Loisir et culture, il en coûterait 131\$. Nous avons jugé approprié de limiter la hausse de cette taxe et de la fixer à 80\$ par unité.

De plus, à la lumière de remarques que nous ont faites quelques citoyens, nous avons exempté des taxes de service, sept terrains qui ont été jugés non constructible.

Ce faisant, le total des taxes de service qui demeureront, soient celles concernant les matières résiduelles, l'éclairage, le déneigement, les loisirs et le service d'évaluation, passera de 612,50\$ à 426,50\$ pour 2011, une diminution de 186\$ par propriété.

Pour équilibrer notre budget, nous puiserons dans le surplus accumulé non affecté, une somme de 69 702\$. Ce montant, compte tenu des surplus accumulés y incluant ceux de 2010, ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur nos réserves.

Avec tout cela, à combien s'élèvera le taux de la taxe foncière générale en 2011 ?

Ce taux passera de 0,44\$ du 100\$ en 2010 à 0,535\$ en 2011. Avec tout ce que je viens d'expliquer, notamment avec la baisse de 186\$ des taxes de service, il est difficile de mesurer l'impact de cette hausse de la taxe foncière générale.

Pour ce faire, j'ai donc choisi quelques exemples pour illustrer mon propos.

Le propriétaire d'une résidence évaluée à 100 000\$ payait en 2010, un total de 1053\$ de taxes municipales. En 2011, il paiera 962\$, une baisse 91\$.

Le propriétaire d'une résidence évaluée à 175 000\$ payait en 2010, un total de 1 383\$ de taxes municipales. En 2011, il paiera 1 363\$, une baisse 20\$.

Le propriétaire de la résidence moyenne évaluée à 217 339\$ payait en 2010, un total de 1 569\$ de taxes municipales. En 2011, il paiera 1 589\$, une hausse de 20\$.

Le propriétaire d'une résidence évaluée à 300 000\$ payait en 2010, un total de 1 933\$ de taxes municipales. En 2011, il paiera 2 032\$, une hausse de 99\$.

On constate donc que la baisse des taxes de service profite surtout aux évaluations inférieures à la moyenne, tandis que celles supérieures à la moyenne subissent une légère hausse de taxes.

Cela reflète à notre avis, une situation plus juste où les services facturés à la Ville selon la richesse foncière, sont répartis selon la richesse foncière et non plus également entre les propriétaires.

La hausse modérée, s'il en est, du compte de taxe en 2011 reflète celle tout aussi modérée du coût des services. Ainsi, nous sommes loin de la hausse de 16% des coûts pour la MRC en 2010, de 71% en 2009 pour la gestion des matières résiduelles, de 71% en 2009 pour le déneigement et de 48% en 2010 pour la sécurité incendie. Ces quatre postes auxquels nous ajoutons la police, pour lesquels notre municipalité n'a aucun contrôle et qui représentent près de 32% de notre budget, totalisaient 173 839\$ en 2006, et 303 042\$ en 2011, une hausse de 74,32%, alors que le taux d'inflation dans la région de Québec pour ces cinq ans, n'atteint que 7,8%. À eux seuls, l'augmentation de ces cinq chefs de dépenses constitue 23,78% de la hausse moyenne du compte de taxes sur un total de 23,81%, de 2006 à 2011. C'est donc dire que la hausse moyenne de notre compte de taxes pour les autres dépenses n'a été que de 0,03% pour les cinq dernières années. Espérons que ces hausses vertigineuses et loin de la hausse réelle des revenus des contribuables, seront choses du passé.

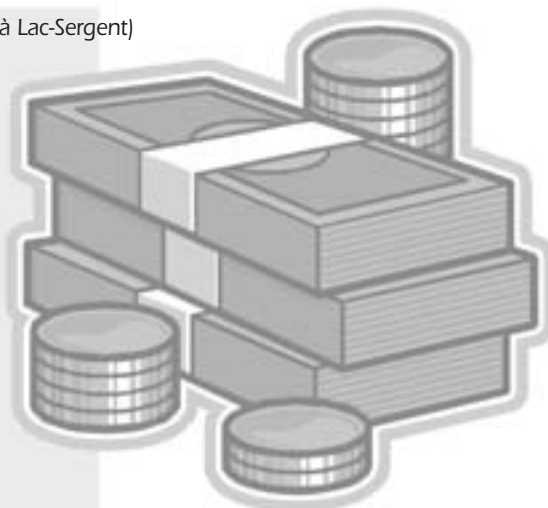
Enfin, la taxation globale de notre ville se compare avantageusement à une résidence située au lac Sept-Îles. Ainsi, il en coûtait là-bas en 2010, avec un niveau comparable de services de proximité :

- Pour une résidence évaluée à 100 000\$: 1 336\$ (374\$ de plus qu'à Lac-Sergent)
- Pour une résidence évaluée à 175 000\$: 2 141\$ (778\$ de plus)
- Pour une résidence évaluée à 217 339\$: 2 595\$ (1 006\$ de plus)
- Pour une résidence évaluée à 300 000\$: 3 483\$ (1 451\$ de plus).

Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire
21 décembre 2010



Association Nautique Lac Sergent



ACTIVITÉS

Juin 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11 Inscriptions Club nautique* 13h30 à 15h30
12	13	14	15	16	17	18
<p>*Le 11 juin, lors de l'inscription au Club Nautique, ne pas oublier d'apporter les cartes d'assurance maladie du Québec pour chaque inscription. Aussi, les parents doivent obligatoirement fournir leur numéro d'assurance sociale pour obtenir le relevé 24 (trais de garde).</p>						
19	20 Conseil De Ville 19h30	21	22	23	24	25 Fête de Saint-Jean Baptiste
26	27 Début des activités camp de jour 9h30	28 activités camp de jour 9h00	29 Cinéma 19h30	30 Party Hotdog 17h00 Soirée d'info canoë-kayak 19h00		

Juillet 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 Soirée du Commodore 18h00
3 Course de Voile	4	5 Couché au club 5-8ans	6 Cinéma 19h30	7	8	9
10	11 APPELS Conference 19h30	12 Couché au club 9-12 ans	13	14	15	16 Régate Lac Beauport Finale Régional Jeux de Québec
17 Course de Voile Brunch du Vice- Commodore	18 Conseil de ville 19H30	19	20 Cinéma 19h30	21	22	23 Régate Trois-Rivières
24 31 Triathlon	25 APPELS Conference 19h30	26	27	28	29	30 Régate Lac Sergent

ACTIVITÉS

Août 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3 Cinéma 19h30	4	5 Championnat prov. Midget & + Bassin Montréal	6 Championnat prov. Midget & + Bassin Montréal
7 Championnat prov. Midget & + Bassin Montréal	8	9	10	11 Soirée d'Adieu Camp de jour	12 Championnat Prov. Bantam & - Lac Beauport Fin activités de camp de jour	13 Championnat Prov. Bantam & - Lac Beauport
14 Course de Voile	15 Conseil de Ville 19H30	16	17	18	19 Assemblée générale APPELS 19h30	20 Fête des Sergentois
21	22	23	24 Championnat Canadien Welland	25 Championnat Canadien Welland	26 Championnat Canadien Welland	27 Championnat Canadien Welland
28 Championnat Can-Mas Welland	29	30	31			

Septembre 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10 Assemblée générale 10h00 ANLS Soirée Mérites 18h30
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24 Champ.Prov. Long Distance Shawinigan
25	26	27	28	29	30	

Le chalet et le resto-collation "l'Aqua-bar" du club nautique sera ouvert de 19h à 21h du lundi au jeudi.
Les équipements du Club nautique seront accessibles en soirée pour vos loisirs
(volley-ball, badminton, basket-ball, etc.).

FICHE ENVIRONNEMENTALE

L'installation septique

Qu'est-ce que c'est?

Une installation septique est un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées autonome, c'est-à-dire qu'il traite et évacue les eaux usées d'une résidence isolée qui n'est pas raccordée à un réseau d'égout. L'installation septique fait intervenir les processus naturels pour traiter les eaux usées. Elle les traite sur votre terrain et les évacue généralement dans les eaux souterraines.

L'installation septique est aussi appelée installation d'assainissement autonome.

Quelles eaux usées traitent-elles?

Elles sont conçues pour le traitement des petits volumes d'eaux usées (eaux ménagères et cabinets d'aisance). Elles épurent les eaux domestiques qui sont évacuées d'une résidence: bain, douche, évier, toilette, lave-vaisselle, laveuse, etc.

À quels endroits les retrouve-t-on?

Saviez vous que ...

Le quart des Canadiens traitent leurs eaux usées avec une installation septique.

Sur le terrain des propriétés qui ne sont pas raccordées à un réseau d'égout (ex: résidences isolées situées trop loin ou se trouvant dans de petites collectivités non desservies par un réseau d'égout).

Le puisard

Autrefois, les puisards étaient fort populaires. Ce système ne faisait qu'évacuer les eaux usées sur une petite surface. Son installation est interdite depuis le 12 août 1981 puisque ce dispositif ne permet pas un traitement adéquat des eaux usées.

Une réglementation qui protège l'environnement

Le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* interdit le rejet dans l'environnement des eaux usées d'une résidence isolée, sauf si ces eaux ont reçu un traitement approprié. Ces eaux non traitées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour éviter d'enfreindre la réglementation, vérifiez la conformité de votre équipement et assurez-vous que son entretien est adéquat.

Une installation septique en mauvais état compromet la qualité de votre environnement.

Consultez dans la section *lectures complémentaires* de cette fiche le règlement **Q-2, r.8** pour connaître les détails de celui-ci (dispositions générales, demande de permis, normes de construction, vidange de la fosse septique, etc.).



Installation septique

Saviez vous que ...

En ce qui concerne les nuisances et l'insalubrité, le droit acquis n'existe pas. Il ne s'applique qu'à l'immeuble et non à ses activités polluantes. Ainsi, il est interdit de créer ou de maintenir des nuisances ou des situations dangereuses pour la santé publique ou la qualité de l'environnement.

- MDEP 2009 -

Le contenu de cette fiche n'engage que l'auteur.



Opération
Bleu Vert
Plan d'action contre
les cyanobactéries





L'installation septique

Comment fonctionne mon installation septique?

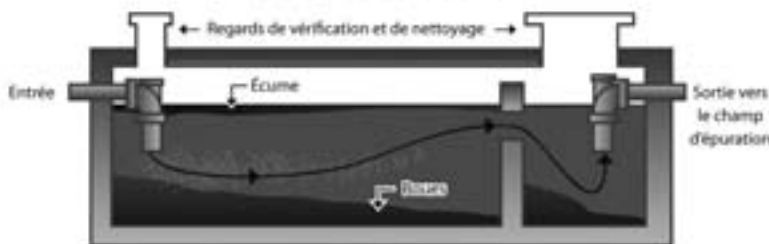
Une installation septique conventionnelle possède habituellement deux composantes qui assurent la purification des eaux usées provenant des résidences: la fosse septique (traitement primaire) et l'élément épurateur (traitement secondaire).

La fosse septique

Les eaux usées de la maison entrent dans la fosse septique qui est constituée d'un réservoir enfoui dans le sol. C'est à cet endroit que l'eau est temporairement retenue. La fosse septique comprend deux compartiments. Le premier permet aux particules solides de se déposer dans le fond (décantation) et aux huiles et graisses de remonter à la surface (flottaison). L'eau légèrement clarifiée est ensuite transportée dans le second compartiment qui remplit la même fonction, c'est-à-dire, poursuivre la séparation des boues et de l'écume. Les compartiments de la fosse septique permettent le **prétraitement**. C'est à cet endroit que l'activité des bactéries débute. Dès que l'eau atteint la fosse septique, elles commencent aussitôt à digérer les solides organiques, ce qui amorce le traitement de l'eau.

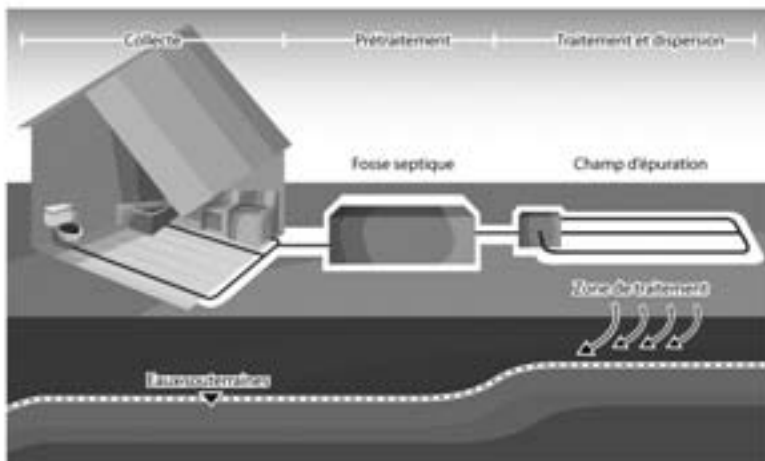
La fosse septique est aujourd'hui conçue en béton, en plastique ou en fibre de verre, mais elle était jadis construite en métal ou en bois. Si vous possédez une fosse en bois ou en métal, il faut la remplacer, car le bois est sans doute pourri et le métal, perforé par la rouille. L'installation de fosses en métal est interdite depuis le 20 juillet 2000.

La fosse septique



La purification de votre eau s'effectue de façon naturelle, grâce aux bactéries!

L'installation septique



L'élément épurateur

* L'élément épurateur le plus connu est l'élément épurateur modifié aménagé en lit d'absorption.

L'eau partiellement traitée qui sort de la fosse septique est acheminée vers une série de tuyaux perforés. Le tout se trouve sur votre terrain. Le réseau de tuyaux perforés est installé dans une couche de gravier (pierre nette) de manière à ce que l'eau qui s'échappe des perforations puisse se répartir sur la surface du sol naturel pour faciliter l'infiltration. Le champ d'épuration est constitué d'un lit d'absorption dont le fond constitue la **zone de traitement**. Les microorganismes qui y vivent poursuivent la décomposition des contaminants, des virus et des bactéries. Ce processus naturel de biodégradation permet d'éliminer les contaminants des eaux usées. L'eau ainsi épurée circule dans le sol pour ensuite atteindre les cours d'eau ou la nappe d'eau souterraine.

Champ d'épuration

Aussi appelé élément épurateur, il répartit dans le sol naturel l'eau qui sort d'une fosse septique pour compléter son traitement par des microorganismes qui décomposent les contaminants, ce qui a pour effet de traiter l'eau.

Saviez vous que ...

Il existe des systèmes d'épuration qui ont obtenu une certification de performance. Le propriétaire d'un système certifié doit être lié **en tout temps** par un contrat d'entretien avec le fabricant, son représentant ou un tiers qualifié. Voir la liste des produits certifiés dans les lectures complémentaires à la fin de cette fiche.

L'installation septique

Le **champ d'épuration** a une **durée de vie limitée** qui varie selon la qualité de la conception et de la construction, le type de sol sur lequel il est installé, la fréquence d'utilisation du bâtiment (saisonnier vs permanent), l'entretien qui est accordé à l'installation, la fréquence à laquelle la vidange de la fosse est effectuée et l'usage qu'en fait le propriétaire (substances rejetées).

Quand dois-je vidanger ma fosse septique?

Afin de protéger vos installations de traitement contre le colmatage (obstruction des espaces vides), le milieu naturel contre la contamination et le refoulement à l'intérieur de votre résidence, il est important que vous veilliez à l'entretien de votre fosse septique tout en respectant les normes de vidange établies par le règlement Q-2, r.8.

Fréquence de la vidange:

Au moins une fois tous les **2 ans** pour une **résidence occupée en permanence**.

Au moins une fois tous les **4 ans** pour une **résidence saisonnière** (180 jours ou moins par année).



Attention !

N'inspectez ni ne vidangez **jamais** votre fosse septique vous-même: les gaz nocifs qui s'en échappent peuvent vous être fatal. Faites appel à un professionnel.

Une installation conforme, bien entretenue et qui fonctionne adéquatement ne pollue pas les eaux souterraines et les cours d'eau.

Lorsque la municipalité s'occupe de la vidange des fosses septiques (art. 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*), celle-ci s'effectue soit selon les fréquences mentionnées plus haut, ou soit selon la quantité accumulée de boues ou d'écume. La fosse est alors vidangée lorsque l'épaisseur maximale prévue dans le Règlement est atteinte. Dans ce cas, une inspection doit avoir lieu chaque année.

Que dois-je éviter de jeter dans mes renvois?

Évitez de jeter dans les tuyaux d'évacuation les substances qui **ne se décomposent pas naturellement** ou qui **se dégradent très lentement**:

huiles et graisses
couches jetables
tampons et applicateurs
mouchoirs et essuie-tout
cheveux
condoms
nourriture et compost
filtres à cigarette
peinture et solvant
pesticides
antigel
essence
litière pour chats
détergents corrosifs (ex: Javel)
savons antibactériens et autres désinfectants
médicaments et antibiotiques
etc.



Les produits chimiques envoyés en trop grande quantité dans une installation septique détruisent les bactéries et les empêchent de faire leur travail.

J'ai un problème avec mon installation septique si...

...le gazon à la surface de mon champ d'épuration est spongieux ou plus vert que le reste de mon terrain.

...il se dégage une odeur.

...il y a un liquide gris ou noir qui apparaît à la surface de mon terrain.

...mes eaux usées ne s'évacuent pas très bien.

...mon puits est contaminé.

Saviez vous que ...

Vous êtes responsables de votre installation septique. Selon le Règlement, leur bon fonctionnement et leur entretien relève de vous!



Si vous êtes témoin d'un de ces signes de dysfonctionnement, appelez immédiatement un spécialiste.

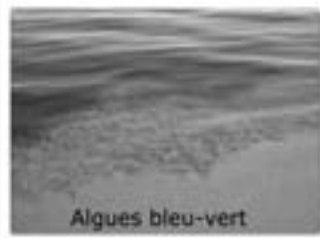


L'installation septique

Installations septiques, phosphore et algues bleu-vert sont intimement liés

Les algues bleu-vert (cyanobactéries) se développent particulièrement en présence accrue de phosphore dans l'eau. Ainsi, une installation septique non conforme (mise en place, matériaux, etc.), défectueuse, mal entretenue ou dont la capacité est inférieure aux besoins, laisse s'échapper beaucoup de phosphore dans l'environnement, d'où l'importance de respecter la réglementation en vigueur.

Le phosphore présent dans les eaux usées provient surtout de notre alimentation (urine et fèces), mais une partie vient aussi des savons. Bien que l'on ne puisse contrôler nos quantités de phosphore ingéré, nous pouvons toutefois réduire l'emploi de savons avec phosphates.



Algues bleu-vert

Saviez vous que ...

La majeure partie (95%) du phosphore retrouvé dans une installation de traitement et d'évacuation des eaux usées provient des boues humaines.



Algues bleu-vert



Si vous avez des questions ou désirez des renseignements supplémentaires, contactez votre OBV local.

Bonnes pratiques à adopter

Employez des produits sains

Réduisez l'utilisation de produits chimiques: des bactéries empoisonnées ne peuvent traiter vos eaux usées efficacement. Choisissez plutôt des produits biodégradables.



Réduisez votre bilan de phosphore

Privilégiez les savons sans phosphates, vidangez votre fosse selon les normes et assurez-vous de son bon fonctionnement et de son

entretien: ces actions réduiront vos quantités de phosphore émises et contribueront à préserver la santé des cours d'eau avoisinants.



Économisez l'eau

Munissez vos robinets d'économiseurs d'eau, réparez les fuites et répartissez dans le temps les douches ainsi que le lavage des vêtements et de la vaisselle. Une trop grande consommation d'eau accélère la circulation dans la fosse et empêche la séparation des boues et de l'écume (chaque fois que de l'eau est évacuée dans la fosse, une quantité égale d'eau est dirigée vers l'élément épurateur).

Pour une décantation efficace des boues, l'eau doit demeurer au moins 24 h dans la fosse.

Préservez votre élément épurateur

Maintenez loin de la zone de traitement les éléments qui pourraient compacter le sol (cabanon, piscine, entrée et circulation automobile), le saturer en eau (détournez les gouttières et l'eau de ruissellement, ne pas arroser) ou briser votre installation (racines des arbres et arbustes). Évitez aussi d'y aménager des aires de jeux. Il est obligatoire de stabiliser avec de la végétation herbacée la superficie du champ d'épuration et de le laisser libre de quelconque aménagement.

Un sol compacté ou saturé en eau renferme moins d'air, ce qui ralentit l'action des microorganismes épurateurs qui ont besoin d'oxygène pour faire leur travail.

Écocentre St-Raymond

590, chemin du Bourg-Louis

Heures d'ouverture:

Mardi au vendredi : 8 h 00 à 16 h 45

Samedi période du 1^{er} avril au 30 novembre : 8 h 00 à 15 h 45

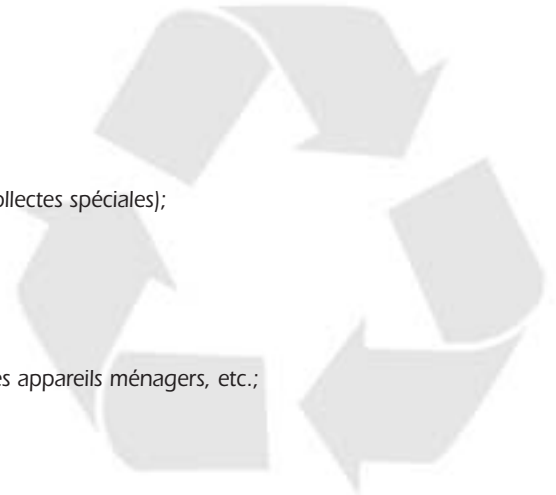
période du 1^{er} décembre au 31 mars : 8 h 00 à 11 h 45

Dimanche et lundi : FERMÉ



Matières acceptées:

- Le papier et le carton;
- Les plastiques mous et les contenants de plastique numérotés de 1 à 7;
- Les branches et les résidus d'émondage;
- Les feuilles et le gazon (l'excédant de ce qui n'est pas ramassé lors des collectes spéciales);
- Les résidus de jardinage, la terre et les morceaux de tourbe;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- La pierre, les briques, le béton et l'asphalte;
- Les objets volumineux (encombrants) tels que les meubles, les lavabos, les appareils ménagers, etc.;
- Les métaux ferreux et non ferreux (cuivre, aluminium);
- Les réfrigérateurs et les congélateurs;
- Les résidus domestiques dangereux (peinture, huile, vernis, bouteilles de propane expirées, produits d'entretien ménager, etc.);
- Les pneus avec ou sans jante (maximum 48 pouces de haut).



Le service est GRATUIT pour les citoyens selon les conditions suivantes:

- Être citoyen d'une municipalité desservie par la Régie;
- Le volume de matière apporté par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes; *
- Effectuer le tri dans le conteneur approprié. *

* Des frais seront applicables si le volume excède 3 mètres cubes par visite et pour le service de trieur si les matières n'ont pas été triées par le citoyen.

Note : L'Écocentre St-Raymond est réservé à l'usage exclusif des citoyens.

Les commerçants et les entrepreneurs doivent transporter les matières à l'Écocentre Neuville situé au 1310 chemin du Site.



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

... Un été inoubliable ...



Club Nautique du Lac Sergent... ...un été inoubliable...

Camp de jour à partir de 5 ans avec animation, sports de plein air et nautique, service de garde ainsi que la possibilité de s'initier au canoë-kayak de vitesse et faire partie de notre Club de Canotage.

Toutes ces activités et plus au bord de notre magnifique Lac Sergent.

Inscriptions :

Formulaire disponible en ligne le 21 mars au www.villelacsergent.com

**Au club nautique du Lac-Sergent
(1446, ch. Du Club Nautique)
le 11 juin de 13 :30 à 15 :30**

**Pour plus d'information :
Contacter Kathleen Chen 418-686-2882**

2014-20111

